

Après avoir présidé le tribunal destiné à juger les détenus de la prison de l'Abbaye, Stanislas-Marie Maillard fut chargé d'une autre mission.

Le 4 août 1793, le comité de sûreté générale de la Convention, chargea Maillard de se transporter dans toutes les sections de Paris et environs, d'y placer des observateurs pour découvrir les démarches de toutes personnes suspectes et étrangères qui travaillaient à troubler l'ordre public.

Investi de ces pouvoirs, Maillard s'entoura d'une soixantaine d'individus et lança cette bande dans toutes les directions, provoquant partout les arrestations les plus arbitraires et s'emparant de toutes valeurs que possédaient les individus arrêtés, sans jamais rendre compte.

Maillard fut accusé d'avoir organisé une sorte d'escouade révolutionnaire qui, sous les ordres de Turlot, alla porter la ruine et la désolation dans les environs de Paris.

Des scellés furent apposés au domicile de Maillard puis il fut arrêté et conduit à la Force, d'où il fut transféré à la prison du Luxembourg le 14 octobre 1793, mais vingt et un jours plus tard, il fut mis en liberté. Le surlendemain les scellés furent levés.

Le 17 décembre, Fabre d'Eglantine, ennemi juré de Maillard, obtint de la Convention qu'elle décréta l'arrestation de Maillard et deux autres personnes. Mais lorsque les gendarmes se présentèrent au domicile de ce dernier pour l'arrêter, ils le trouvèrent « crachant le pus et le sang » et ne pouvant « s'exposer à l'air sans danger de sa vie ».

Deux mois plus tard, le 15 avril 1794, Maillard succombait à la maladie de poitrine dont il était atteint, il avait 31 ans.